

AR Prefecture

024-200040384-20210713-2021_52-DE

Reçu le 20/07/2021

Publié le 20/07/2021

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
ISLE DOUBLE LANDAIS**

**4B rue du Maréchal Joffre
24700 MONTPON MENESTEROL**

Nombre de membres

- En exercice : 28
- Présents : 22
- Votants : 28

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°2021-52

L'an deux mille vingt-et-un, le 13 Juillet à 18h00.

Le Conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au foyer municipal de Montpon, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul LOTTERIE, Président.

Date de convocation le 07 Juillet 2021.

ETAIENT PRESENTS: MM. M.Mme J.GAMBRO/G.PIEDFERT/ L.VERGNAUD /S.COUSTILLAS/ C.POUPARD/J-C.CHAUSSADE/ M-PILET/ M.COUSTILLAS/S.QUIVIGER./J-P.LOTTERIE/R.ROUILLER/S-GOULARD.MASSE/A.WILLIAMS/N-JAVERZAC-MARIGHETTO/G-AUXERRE.RIGOULET/M-VERT//J.L.ROUSSEAU/G.ELIZABETH /B.CABIROL/D. LECONTE /V-CAMPANERUTTO/ J.JALARIN.

VOTE PAR PROCURATION: MM. M.Mme G.HAERRIG Procuration à N-JAVERZAC-MARIGHETTO. V. LECONTE Procuration à A.WILLIAMS. F-SALAT Procuration à J.L. ROUSSEAU. L.LAGOUBIE Procuration à G.PIEDFERT. J.BONNEFON-DUHARD Procuration à J.L. ROUSSEAU. F.PARROT Procuration à G.ELIZABETH.

ETAIENT EXCUSES /ABSENTS : MM. M.Mme G.HAERRIG /V.LECONTE. F-SALAT. L.LAGOUBIE. J. BONNEFON-DUHARD. F.PARROT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Geneviève AUXERRE-RIGOULET

**RENOUVELLEMENT DU BAIL TDF CCIDL SUR LE TERRAIN SIS
DE LA COMMUNE DE MOULIN NEUF**

Le Syndicat Intercommunal d'Etudes et d'Aménagement de la Zone Artisanale et Industrielle de Moulin Neuf, aujourd'hui dissous et qui a transféré depuis lors son actif et passif à la CCIDL, a conclu en octobre 2003 un contrat de bail avec Télédiffusion de France (TDF) visant à lui consentir un terrain d'une contenance de 100 m² répertorié au cadastre de la commune de Moulin Neuf au lieudit « la Boige », section A n°1854 pour une durée de 12 ans renouvelable une fois pour implanter une antenne.

Le montant du loyer initial était de 1173€.

Une renégociation du loyer de gré à gré n'ayant pas abouti, la CCIDL a confié la charge de renégociation au cabinet SASU JFG CONSULTING qui a réussi à porter le loyer de base à 7000€.

AR Prefecture

024-200040384-20210713-2021_52-DE

Reçu le 20/07/2021

Publié le 20/07/2021

Le nouveau contrat est conclu pour une durée de 20 (Vingt) ans à compter du 1er janvier 2021 avec possibilité de renouvellement sur une période de 10 ans.

Le cabinet en question sera rétribué à hauteur de 16% des loyers encaissés sur la période de 20 ans, soit 15.613€ HT qui seront versés par tranche de 5204€ HT sur 3 ans.

Parallèlement, la SASU JFG CONSULTING s'engage sur une durée de 36 mois à assurer une veille concurrentielle du relais (Vérification des fréquences 5G..FM..TNT...) conformément avec aux stipulations de l'article 4 du bail.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- Approuve le bail joint en annexe ;
- Autorise Monsieur le Président à signer ledit bail.

Délibération adoptée à l'unanimité

A Montpon-Ménestérol,

Le 19 Juillet 2021

Le Président,

Jean-Paul LORÈRE

